

CONSERVATOIRE
A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL
DE PONTIVY COMMUNAUTÉ



conservatoire de musique et de danse

ENSEIGNEMENTS

Pontivy 
Communauté



conservatoire de musique et de danse

Le conservatoire de musique et de danse est un équipement culturel de Pontivy Communauté, classé établissement d'enseignement artistique à rayonnement intercommunal par l'État. Il bénéficie du soutien du département du Morbihan, (appellation « École ressource en Morbihan ») et du ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Bretagne.

Sa triple mission est :

1. Garantir un enseignement musical et chorégraphique de qualité, correspondant au schéma d'orientation pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication,
2. Favoriser, dans les meilleures conditions pédagogiques, l'éveil et l'apprentissage des enfants et des adultes à la musique et à la danse, par le biais d'une pratique vivante et d'une formation plurielle,
3. Constituer un noyau dynamique de la vie artistique du territoire en favorisant les projets et les partenariats.

Le conservatoire met en avant l'enseignement des pratiques collectives. Il contribue au développement des compétences artistiques amateurs et à la diffusion de la musique et de la danse à l'échelle du territoire, du Morbihan et bien au delà encore.

A quel âge commencer ?

Les jeunes enfants sont accueillis en classe d'éveil à partir de 4 ans révolus. Il n'est alors question ni de musique ni de danse, mais de découverte sensorielle des sons et du mouvement.

Et si je suis adulte ?

En fonction des places disponibles, les adultes peuvent s'inscrire en classe instrumentale. Suivre un cursus complet n'est pas obligatoire. Le conservatoire propose aussi un parcours plus adapté.

Qu'est-ce qu'un département d'enseignement ?

La scolarité du conservatoire prend appui sur des familles d'instruments ou d'enseignements appelés départements, au nombre de 8.

FORMATION MUSICALE

Eveil, initiation, formation musicale

CORDES

Violon, alto, violoncelle

VENTS

Clarinette, flûte traversière, hautbois, saxophone, trompette, trombone, tuba

POLYPHONIQUES

Piano, orgue, guitare, percussions, accompagnement/déchiffrage

VOIX

Chant, technique vocale, chœurs

MUSIQUE TRADITIONNELLE

Bombarde, biniou, cornemuse, accordéon diatonique, harpe celtique, chant traditionnel

MUSIQUES ACTUELLES

Guitare électrique, guitare basse, clavier, batterie, voix

DANSE

Classique et contemporaine

Et si je n'habite pas à Pontivy ?

Le conservatoire, soucieux d'être au plus proche des habitants, a ouvert deux antennes d'enseignement à Noyal-Pontivy pour la **danse** et à Régigny pour le **piano, la batterie, la formation musicale et un atelier musiques actuelles**.

Les conditions d'accès sont les mêmes que pour les cours situés sur le site de Pontivy.



DÉPARTEMENT FORMATION MUSICALE



ÉVEIL, INITIATION, FORMATION MUSICALE

L'éveil et l'initiation sont le terrain idéal de la transversalité et peuvent être communs à l'ensemble des élèves, quelle que soit la spécialité artistique vers laquelle ils s'orientent.

La formation musicale est enseignée en tronc commun en début de cursus, puis se décline en fonction des esthétiques choisies.

ÉVEIL 4/5 ans et 5/6 ans

Ce cours collectif s'adresse aux enfants à partir de 4 ans révolus. Il permet d'éveiller le jeune enfant aux sons et aux mouvements en expérimentant le rapport musique - danse. Par l'écoute et les qualités de mouvements liés aux sons, l'énergie dans les propositions instrumentales, l'enfant perçoit, crée et développe sa sensibilité artistique. Il découvre progressivement un vocabulaire commun à la musique et à la danse.

INITIATION MUSIQUE

Ce cours collectif s'adresse aux enfants de plus de 6 ans qui souhaitent suivre un apprentissage musical. Les bases du langage sont posées. L'enfant découvre les différents champs de la musique: l'écoute, les rythmes, la hauteur des sons, le chant, l'imaginaire et la créativité.

Un « parcours découverte » entre février et juin vient compléter ce contenu. Il permet à l'élève de découvrir 3 instruments et le prépare à sa future pratique instrumentale.



FORMATION MUSICALE

La formation musicale initie le musicien aux pratiques collectives. Elle permet d'apprendre la musique, ses codes, son langage et sa théorie, de savoir lire une partition, de la comprendre, de l'analyser, de se l'approprier mais également d'écouter, interpréter un morceau tout en le situant dans son contexte musical.

Elle fait partie du cursus et est obligatoire.

Des temps de répétition avec un pianiste accompagnateur complètent la formation.



DÉPARTEMENT CORDES



Ce département comprend le violon, l'alto et le violoncelle. Il s'agit d'instruments à cordes frottées. Ils occupent une place d'honneur dans l'histoire de la musique, tant au sein de l'orchestre qu'en musique de chambre (petites formations).

Bien que les époques baroque et classique soient à l'origine de l'essor de ces instruments, les cordes frottées sont de plus en plus utilisées en musiques actuelles ou traditionnelles par exemple. Le conservatoire offre de nombreux projets transversaux visant à élargir les répertoires.

Le VIOLON, le plus petit et aigu de la famille, est un instrument chargé d'histoire tout en étant très moderne et populaire. Son timbre cristallin et mélodieux dépasse la tessiture de la voix humaine.

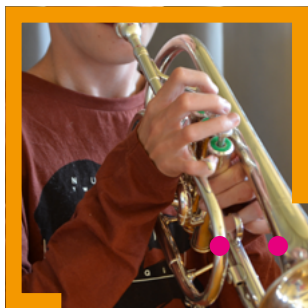
L'ALTO est un instrument qui a aujourd'hui trouvé sa place entre le violon et le violoncelle en bousculant les idées reçues. Avec son timbre chaleureux et profond, c'est l'instrument qui se rapproche le plus de la voix humaine.

Le VIOLONCELLE est un des instruments de basse indispensable à l'orchestre. De tessiture très étendue, avec un timbre riche et une palette sonore pleine de nuances, il a conquis sa place dans tous les répertoires.

Les pratiques collectives de ce département sont l'orchestre et la musique de chambre. S'y ajoutent des ensembles de classes.

*Des temps de répétition
avec un pianiste accompagnateur
complètent la formation.*





DÉPARTEMENT VENTS



Le département se divise en deux familles, les bois (flûte traversière, clarinette, hautbois et saxophone) et les cuivres (trompette, trombone à coulisse, tuba). Le musicien souffle pour mettre l'air en vibration et produire le son.

Un large répertoire utilise ces instruments, musique ancienne, classique, jazz, musiques actuelles ou encore musiques du monde.

BOIS

Certains instruments de la famille des bois ont une anche, simple (clarinette, saxophone) ou double (hautbois).

L'instrumentiste va donc mettre en vibration l'anche pour produire le son. Pour la flûte traversière, l'air projeté par le flûtiste est mis en vibration sur le biseau de l'embouchure.

Flûte traversière, hautbois,
clarinette, saxophone

Les vents se jouent seul ou en pratiques collectives comme l'orchestre du conservatoire, l'orchestre d'harmonie de la ville de Pontivy, les ateliers jazz, les musiques actuelles, la musique de chambre et les ensembles de classes et ateliers.

Des temps de répétition avec un pianiste accompagnateur complètent la formation.

CUIVRES

Les cuivres possèdent tous des tubes de longueurs variées recourbés sur eux-mêmes, un pavillon et une embouchure.

L'instrumentiste fait vibrer ses lèvres en soufflant dans cette embouchure.

Trompette, trombone, tuba



DÉPARTEMENT POLYPHONIQUES

Ce département comprend le piano, l'orgue, la guitare classique, les percussions et l'accompagnement. Bien que très différents, le point commun de ces instruments est leur écriture à plusieurs voix.



PIANO

Il s'agit d'un instrument à cordes frappées. À la fois soliste et accompagnateur, son répertoire couvre un large panel de styles.

Polyvalent, présent dans de multiples esthétiques, le piano est un orchestre à lui tout seul. Son enseignement peut démarrer très jeune. Dès que possible, l'accompagnement, la musique de chambre et l'orchestre sont proposés.

ORGUE

L'orgue est un instrument à clavier qui ne nécessite pas l'apprentissage préalable du piano. À la fois soliste et accompagnateur, il est nommé « instrument orchestre ».

Muni de jeux, il permet d'imiter la trompette, la flûte, le hautbois, la bombarde, la voix humaine... sans oublier l'aspect fascinant de cette impressionnante machine qui est avant tout un instrument à vent (une soufflerie porte l'air aux tuyaux). L'enseignement de l'orgue est enrichi grâce à l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés de Sainte-Anne-d'Auray.

L'apprentissage peut démarrer à partir de 7 ans.



GUITARE CLASSIQUE

Elle possède un répertoire riche et varié qui n'a rien à voir avec l'accompagnement de chansons, le folk, la musique traditionnelle ni les musiques actuelles. Il s'agit bien du magnifique répertoire qui a éclos au XIX^{ème} siècle comme la musique espagnole, française ou sud-américaine...

Les débuts se font à partir de 8 ans.

PERCUSSIONS

Les percussions constituent une famille d'instruments rythmiques et mélodiques. Le son produit résulte de la frappe, du grattage d'une membrane ou d'un matériau résonant comme des baguettes. Ils ont probablement constitué les premiers instruments de musique et sont utilisés dans la plupart des genres musicaux.

Ils sont classés par matériau, les peaux, les métaux, les bois et les claviers.

L'apprentissage peut démarrer à partir de 7 ans.

Des temps de répétition avec un pianiste accompagnateur complètent la formation.

DECHIFFRAGE/ACCOMPAGNEMENT

Afin de sensibiliser les élèves pianistes à une pratique collective, des cours de déchiffrage et d'accompagnement sont proposés, dès la 3^{ème} année de premier cycle.

Ces cours sont également accessibles à certains élèves chanteurs. Sont entre autres abordés, l'approfondissement de la lecture, l'harmonie au clavier, la transposition et le travail avec instrumentistes et chanteurs.





DÉPARTEMENT VOIX



Dès leur entrée au conservatoire, enfants et adultes chantent. Qu'il s'agisse du cours d'éveil, de formation musicale, des chœurs ou de la chorale, chacun y trouve son répertoire. On trouve aussi la voix en musiques actuelles et musique traditionnelle. La travailler en tant qu'instrument se fait à partir d'ateliers, de cours de technique vocale et de cours en classe de chant qui propose un cursus allant jusqu'au niveau préprofessionnel.

CHOEUR 7-10 ANS

Le répertoire proposé est à une voix, avec une initiation à la polyphonie et au canon. On y apprend à chanter ensemble, s'écouter, maîtriser la justesse, le rythme et la posture.

CHOEUR 10-15 ANS

Approfondissement des notions de base, la posture, l'écoute, le comportement, la respiration ainsi que l'approche du timbre et le développement de la polyphonie.

CHORALE

Cette pratique collective s'adresse aux chanteurs d'horizons variés, ayant ou non pratiqué le chant choral. Ils se réunissent autour d'un répertoire défini (opéra, opérette, oratorio, soirées à thème, ...). Réservé à un public adulte.

TECHNIQUE VOCALE ADO

Cet atelier tient compte de la maturité et du développement physique de l'élève. Il y travaille le développement du timbre à partir de la posture, la respiration, la justesse et le comportement.

TECHNIQUE VOCALE ADULTE

Travail des bases de la voix chantée et parlée. Découverte des mécanismes de respiration, travail du timbre, justesse et posture.



TECHNIQUE VOCALE « AVANCÉ »

Cet atelier s'adresse aux chanteurs ayant besoin d'un travail technique et qui cherchent à améliorer leurs pratiques, tous arts vocaux confondus.
Travail technique, physiologique, acoustique, homéostatique, musical, stylistique etc.

Entrée sur audition

TECHNIQUE VOCALE « PERFECTIONNEMENT »

Atelier pour les chanteurs ayant déjà obtenu le Diplôme d'Etudes Musicales. Il aide à la préparation aux auditions et aux concours et donne des notions de pédagogie.

Entrée sur audition

CLASSE DE CHANT (cours individuels)

La voix est étudiée d'un point de vue technique, physiologique, acoustique, homéostatique, stylistique ... Un large répertoire est abordé, balayant plusieurs époques, langues et styles. Les cours sont dispensés à tous niveaux, du jeune élève de cycle 1 à celui qui se prépare au Diplôme d'Etudes Musicales, avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vannes.

Des temps de répétition avec un pianiste accompagnateur complètent la formation. Entrée sur audition.



DÉPARTEMENT MUSIQUE TRADITIONNELLE



Situé géographiquement au centre de la Bretagne, aux confins des pays vannetais, de Haute Cornouaille et du Gallo, le conservatoire possède un département de musique traditionnelle fort et dynamique.

Il propose un large panel d'enseignement des instruments traditionnels de Bretagne : la bombarde, le biniou, la cornemuse écossaise, l'accordéon diatonique et la harpe celtique.

S'y ajoutent le chant traditionnel en breton, en gallo et en français.



Si l'enseignement se fait principalement de manière orale, il est mis en relation rapidement avec le langage écrit. Au cours du cursus, les élèves suivent des cours de formation et de culture musicales. L'élève y étudie les spécificités des musiques traditionnelles, en matière de terroirs et de styles.



La pratique collective, bien présente au sein du département, est dispensée dès la 3ème année. Une grande diversité d'ateliers par duo, trio, couple binioù bombarde, couple cornemuse bombarde, ensembles, Mil trouz... C'est aussi l'occasion pour les élèves d'autres esthétiques de s'initier à la musique traditionnelle et pour ceux du département de découvrir d'autres univers.

Les élèves de 2ème et 3ème cycle peuvent intégrer le bagadig et le bagad de Kerlenn Pondi.

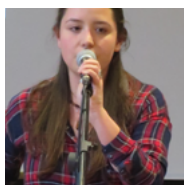


Enfin, par le biais des partenariats avec le monde culturel associatif, les élèves ont l'occasion de jouer en public et en situation dans des festivals et événements organisés sur le territoire

Des temps de répétition avec un pianiste accompagnateur peuvent compléter la formation.



DÉPARTEMENT MUSIQUES ACTUELLES



Les musiques actuelles englobent tous les styles de musiques dites amplifiées (blues, rock, jazz, pop, chanson, musiques traditionnelles, musiques du monde...). Le clavier, la batterie, la guitare basse, la guitare électrique et la voix y sont enseignés.

GUITARE ELECTRIQUE

Dotée de micros afin d'amplifier le son, elle possède un corps plein ou creux. Les premières guitares électriques ont été fabriquées dans les années 1940. Elles suivent et accompagnent l'évolution de toutes les musiques actuelles telles que le rock, le funk, le blues, la pop, le jazz, le métal, ...

GUITARE BASSE

Conçue sur le même principe que la guitare électrique, mais à 4 cordes de tessiture plus grave, elle est apparue dans les années 50 aux Etats-Unis pour remplacer la contrebasse dans les groupes amplifiés. Le bassiste est le pilier du groupe, garant des fondations rythmiques et harmoniques. Cantonnée au début à un rôle d'accompagnement elle est aujourd'hui un instrument soliste à part entière.

CLAVIER

Le clavier dont la technique peut s'apparenter à celle du piano est muni de nombreuses sonorités comme les effets qui s'adaptent à ses différents répertoires.

BATTERIE

La batterie est née du jazz il y a à peine 100 ans. Très vite devenue star du rock, elle est indispensable à tous les styles actuels, soul-funk, pop, reggae...

Son rôle est d'accompagner l'ensemble musical et lui donner toute l'énergie nécessaire à l'accomplissement du morceau.

VOIX

Le cours de « coaching vocal » permet d'appréhender les techniques de respiration et d'interprétation liées aux différentes esthétiques des musiques actuelles.



Toute inscription en cursus musiques actuelles se fait après rencontre avec le professeur. L'âge requis est de 9/10 ans pour les instruments et de 12 ans pour la voix.

Pour les jeunes élèves souhaitant intégrer la classe de batterie, un 1^{er} cycle de percussions est préconisé.

Le choix des pratiques collectives se fait avec le professeur dans le respect de l'équilibre du département et des autres pratiques collectives du conservatoire pour les élèves pratiquant plusieurs instruments.

Tout élève extérieur souhaitant intégrer le cursus musiques actuelles, doit au préalable rencontrer la direction et le ou les professeurs concernés, définir son projet et présenter une ou deux pièces de son choix. Un niveau lui est alors attribué.



DÉPARTEMENT DANSE



La danse au conservatoire se présente sous deux esthétiques, la danse classique et la danse contemporaine.

Dans un studio de danse de 150 m² équipé de matériel sonore et audiovisuel, l'élève peut y suivre une pratique amateur de qualité ou une formation diplômante pouvant conduire à un projet préprofessionnel.

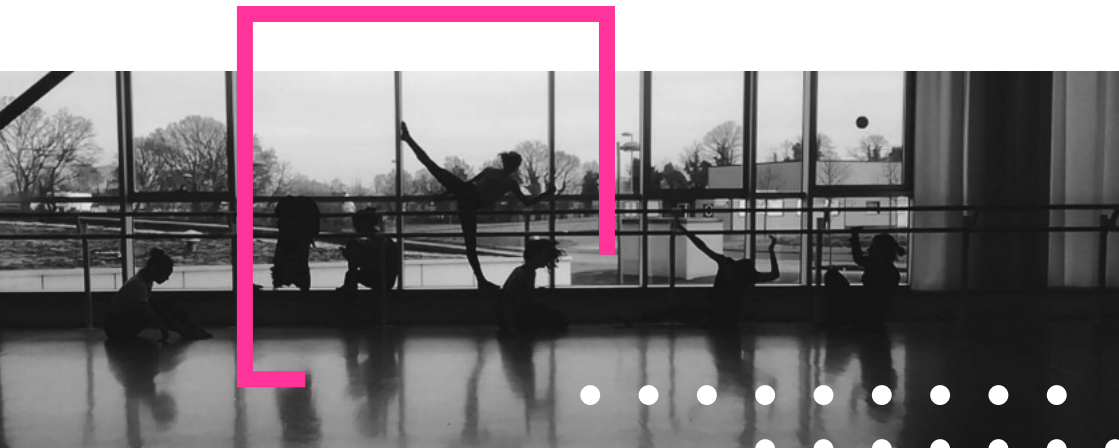
Des cours de pratiques collectives chorégraphiques sont proposés pour les adolescents et adultes.

Des temps de répétition avec un accompagnateur peuvent compléter la formation.

INITIATION A LA DANSE pour les 6/7ans

L'enfant explore sa sensibilité et ses aptitudes à créer, à inventer. Il poursuit le développement de la musicalité, de l'écoute, de l'habileté corporelle et de la relation aux autres. Parallèlement, il évolue vers la connaissance corporelle pour construire les premières bases des techniques de danse.





CURSUS DIPLÔMANT

A partir de 8 ans

Trois cycles sont prévus pour passer de l'apprentissage du geste technique, à la conscience de la danse comme langage artistique.

DANSE CLASSIQUE

La danse classique, reconnue pour ses mouvements élégants, fluides et ses qualités aériennes, s'appuie sur un vocabulaire corporel précis. Ses enchaînements, son style, sa musicalité, attirent et motivent les danseuses et danseurs. Conjuguant tradition et modernité, cet art vivant assimile au fil du temps de nouveaux apports, notamment la technique des pointes.

DANSE CONTEMPORAINE

La danse contemporaine permet aux danseuses et danseurs d'explorer, de comprendre et d'investir les différentes composantes du mouvement en relation à l'espace, au temps, au poids, aux dynamiques sur des propositions musicales et rythmiques variées. Cette recherche dansée sur le corps et le mouvement constitue le point de départ de cet art.

Le parcours chorégraphique est enrichi par la participation aux projets pédagogiques et artistiques comme les spectacles, les rencontres avec des artistes professionnels, les master-classes, les résidences, les conférences, les stages, les sorties, ...



ACCOMPAGNEMENT PIANO

Cette discipline se trouve au croisement des différents enseignements artistiques. Les accompagnateurs sont des enseignant(es) pianistes. Ils ont le rôle d'accompagner musicalement les élèves, de participer à leur recherche d'autonomie, leur aisance, l'amélioration de l'interprétation et la préparation aux auditions et examens. Ils participent ainsi à la formation musicale des élèves durant leurs cours instrumentaux ou vocaux ou seuls avec les élèves lors de temps réguliers.

PRATIQUES COLLECTIVES

La pratique collective est au cœur des enseignements et doit, dans le cadre de la validation des unités de valeur (UV), être pratiquée pendant chaque cycle. Celle-ci est évaluée en contrôle continu et peut être envisagée par projet (au semestre). Un élève peut s'inscrire au conservatoire pour la seule pratique collective. Un élève inscrit en cursus peut faire plusieurs pratiques collectives :

- Orchestres,
- Batucada
- Musique de chambre,
- Chœurs, chorale,
- Ensembles de classes,
- Ensembles traditionnels,
- Ensembles musiques actuelles, MAO (musique assistée par ordinateur),
- Ateliers danse (classique et contemporain),
- L'orchestre d'harmonie de la ville de Pontivy,
- Bagadigan, bagadig et bagad de Kerlenn Pondi.

QUELQUES RÈGLES

La répartition des élèves se réalise en fonction des besoins des différents orchestres et ateliers, en concertation avec les professeurs.

Les cours de musique de chambre sont ouverts aux élèves à partir de la fin du 1^{er} cycle.

Les instruments ne pouvant participer aux orchestres, (symphonique, harmonique) forment des ensembles de classe (guitare, harpe, accordéon, ...).

Les ateliers et pratiques collectives sont ouverts à tout public, dans la limite des places disponibles.

CULTURE MUSICALE ET CHORÉGRAPHIQUE

La culture musicale et chorégraphique est ouverte à tous. Les différentes esthétiques sont représentées à part égale (classiques, musiques actuelles, musique traditionnelle, danse).

La culture musicale et chorégraphique fait partie des unités de valeurs à valider (sur un minimum de 2 ans) dans le cadre du cursus diplômant de 3^{ème} cycle : cours, conférences, stages, master class, résidences.

Une feuille de suivi nominative est tenue à jour et fait état des temps de présence des élèves, dès le 2^{ème} cycle (sous forme optionnelle) et pour le 3^{ème} cycle (de façon obligatoire).



CURSUS PARCOURS PERSONNALISÉ HORS CURSUS



Le cursus comprend un ensemble d'enseignements obligatoires. Tout jeune enfant y est automatiquement inscrit, ainsi que tout élève souhaitant un parcours diplômant. Le fonctionnement est identique, quelle que soit la discipline (musique et danse). Les études de formation musicale, d'instrument et de danse sont organisées selon une progression par cycle qui s'étend sur plusieurs années. Les cycles correspondent aux étapes d'apprentissage et permettent un découpage plus souple des cursus, un suivi pédagogique et une progression adaptés. Les contenus sont en lien avec les textes officiels du ministère de la Culture et de la Communication.

ÉVEIL / INITIATION MUSIQUE ET DANSE

à partir de 4 ans : durée 1 à 3 ans

CYCLE 1

à partir de 7 ans : durée 3 à 5 ans, cycle des apprentissages

CYCLE 2

durée 3 à 5 ans, cycle de l'approfondissement

CYCLE 3

durée de 3 à 4 ans, cycle de l'autonomie

CYCLE SPÉCIALISÉ

durée de 1 à 3 ans, cycle préprofessionnel.

Ce cycle se fait en lien avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vannes, par le biais d'une convention.

Un élève en cursus reçoit un bulletin semestriel, permettant de suivre sa progression, son assiduité, son attitude et l'équilibre de son cursus.

En cas de difficulté, un « **cursus personnalisé** » peut être mis en place. Celui-ci doit être étudié en concertation avec le directeur, les professeurs, l'élève et les parents.

Une **dispense exceptionnelle** de cours peut être demandée ; le directeur est seul habilité à l'accorder, et ce, pour

une durée maximale d'un an, dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement.

Le « **hors cursus** » s'adresse essentiellement aux élèves adultes souhaitant un apprentissage unique ou adapté. Celui-ci est choisi en concertation avec le ou les professeurs et la direction. Il n'est soumis à aucune évaluation. Les élèves s'inscrivant à ce dispositif n'ont pas de bulletin semestriel.

EVALUATION DES ÉLÈVES EN CURSUS



Le suivi de l'élève se fait par plusieurs biais :

- le contrôle continu,
- le bulletin semestriel,
- le bilan tous les 2 ans,
- l'examen de fin de cycle,
- la décision du conseil de classe.

Lors de l'examen, un jury spécialiste est invité. Il émet un avis. La nature des épreuves est décidée par les professeurs et validée par la direction.

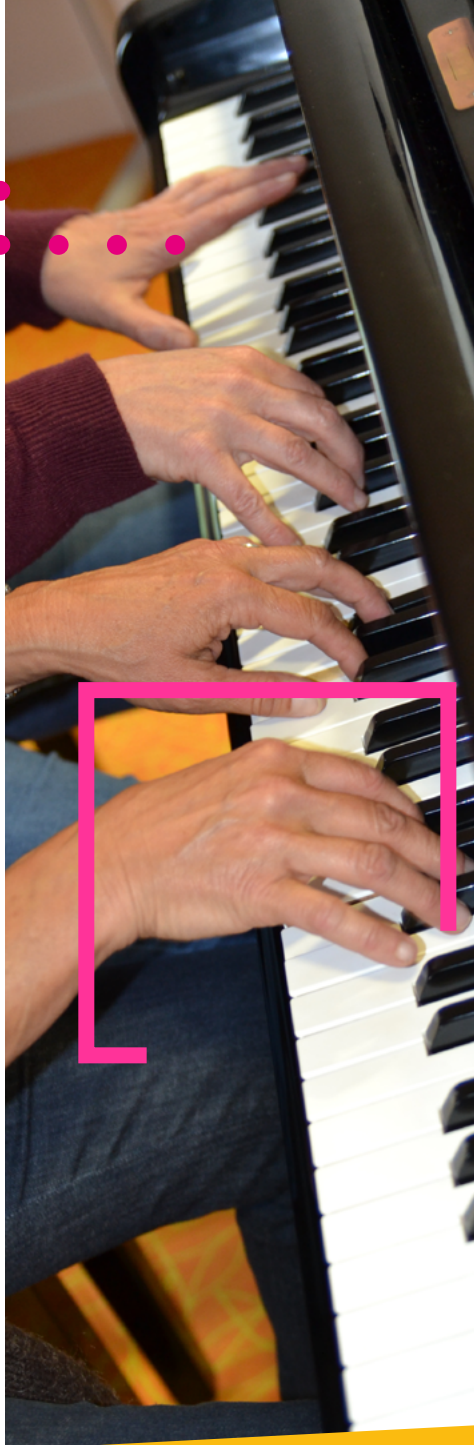
En fin d'année scolaire, le conseil de classe décide ou non du passage de l'élève en cycle supérieur. Il s'appuie sur l'avis des professeurs, le contrôle continu, les bulletins semestriels, les avis émis lors des examens et l'équilibre de sa progression dans les différentes disciplines.

Le comportement et la maturité de l'élève sont également pris en compte.

Les décisions prises sont un passage en cycle supérieur, un maintien dans le cycle, une orientation en parcours personnalisé ou hors cursus. Une éventuelle réorientation vers une autre pratique peut être aussi envisagée.

Toute modification est de la compétence du directeur, après avis des professeurs, en concertation avec l'élève et ses parents.

Lors de l'obtention du brevet, du Certificat d'Etudes Musicales ou Chorégraphiques ou du Diplôme d'Etudes Musicales ou Chorégraphiques, un diplôme est adressé à l'intéressé.



Location d'instruments possible

TARIFS



Le montant des droits d'inscription et des tarifs sont fixés annuellement et calculés en fonction du quotient familial. Un tarif est également mis en place pour les locations d'instruments. Pour les élèves résidant hors Pontivy Communauté, le tarif « extérieur » est affecté. Une majoration aux élèves à partir de 30 ans est appliquée.

Pour les élèves inscrits également à Kerlenn Pondi, à l'orchestre d'harmonie de la ville de Pontivy, à Danserion Bro Klegereg, à Musique à Corps et à Chœur ou dans certains établissements scolaires, une réduction ou un tarif spécifique sont proposés sur justificatif. Pour les élèves internes dans un des établissements de Pontivy, le tarif de référence est appliqué sur justificatif. Une réduction est consentie aux familles nombreuses (10 % au 3^{ème} enfant, 20 % au 4^{ème} enfant, 30 % au 5^{ème} enfant, ...).

L'élève décide d'abandonner tout ou partie de ses activités doit en informer par écrit le directeur et les professeurs concernés. Le règlement intérieur fixe alors le régime de facturation appliqué.





Pontivy Communauté



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

P.A. de Porh Rousse,
5 rue Kristen Noguès
56 300 Pontivy
02 97 25 00 49

conservatoire@pontivy-communaute.bzh

Accès au Conservatoire
par la ligne 2 du réseau PondiBUS

conservatoire.pontivy-communaute.bzh

*Le conservatoire est un établissement d'enseignement artistique de Pontivy Communauté.
Avec le soutien du Conseil Départemental du Morbihan,
du ministère de la Culture et de la Communication -
DRAC Bretagne*

